26-11-04 *Administration Générale* – *Intercommunalité*

Saint-Etienne Métropole – Présentation du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif 2025

Monsieur le Maire expose :

- La compétence assainissement a été transférée à Saint-Etienne Métropole le 1er janvier 2011,

- Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif.

Conformément aux articles D.2224-1 et 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport doit être présenté au Conseil Métropolitain puis à l'assemblée délibérante de chaque commune.

Ce rapport est public et doit être tenu à la disposition des usagers du service pour information.

Je vous demande donc de prendre acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif – Exercice 2025 – de Saint-Etienne Métropole.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif de Saint-Etienne Métropole pour l'exercice 2025.

Copie conforme

A Saint-Priest en Jarez,
Le 5 novembre 2026

Le Maire,
Jean-Michel PAUZE

Le Secrétaire de séance
Jean-Baptiste LAURENDON, CM Délégué

République Française - Département de la Loire

Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez

Séance du 4 novembre 2026

26-11-04 *Administration Générale* – *Intercommunalité*

Saint-Etienne Métropole – Présentation du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif 2025

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par liste à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 27 membres présents, à savoir :

Etaient présents :
MM. PAUZE Jean-Michel - DESCOS Blandine - PEYRARD Marie-Irène - AZOUBEL Albert - HALHOULE Nadia - CHEYSSAC Philippe - MICHAUD Isabelle - RIVIERE Julien - BONNEVILLE Yves - LECOEUR Xavier - DRUENNE Thierry - ROYON Geneviève - PERRIN Pierre - PUVEL Jean-Luc - CHORD François - SORCE Patricia - YAHA Ghania - HEURTIER Valérie - TESSIER Aurore - VOIRIN Audrey - GUIZANI Emilie - LAURENDON Jean-Baptiste - ROBILLARD Clément - GOYET Vincent - SERVANT Christian - BRUNEAU Claude - PAPIN Mireille

Etaient absents et excusés :
MM. SPERANDIO Cédric - PICON VAZILLE Catherine

Avait donné procuration :
M. SPERANDIO à Mme DESCOS
Mme PICON VAZILLE à M. ROBILLARD

Etait secrétaire de séance :
M. LAURENDON

Publiée le :